

## Charte d'utilisation et de modération de la page Instagram @prefete10

### Objectifs du compte

La page @prefete10 a pour objectif de diffuser des informations et actualités en lien avec l'action de l'État et ses services dans le département de l'Aube.

### Objectifs de la charte

La présente Charte d'utilisation a été élaborée afin de préciser aux abonnés de la page @prefete10 et aux utilisateurs d'Instagram les conditions de consultation et d'interaction paisibles et pertinentes de ce compte.

L'utilisateur Instagram, en consultant et interagissant avec la page @prefete10 accepte sans réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur le fil d'actualité du compte, à les respecter.

### Accès à la page @prefete10

L'accès à la page @prefete10 est libre. Pour y accéder, l'internaute doit respecter des conditions définies par Instagram pour son fonctionnement.

### Suppression des contributions et désinscription

L'utilisateur peut à tout moment supprimer ses propres contributions, selon les fonctionnalités Instagram.

À tout moment, l'utilisateur de la page @prefete10 peut se désabonner de la page en cliquant sur le bouton « se désabonner ».

### Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés

En interagissant avec la page @prefete10, les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

À ce titre, sont interdites notamment sans que cette liste soit limitative :

- les contributions à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite ou obscène ;
- les contributions incitant à la violence, à la commission d'un délit ;
- les contributions incitant à la discrimination ou à la haine ;
- les contributions formulées de manière injurieuse, grossière, vulgaire ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures ;
- les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ;
- les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.

Les utilisateurs s'engagent à respecter les règles suivantes :

- les contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges ;
- les contributions doivent utiliser un langage correct et compréhensible ;
- les contributions ne doivent pas présenter de caractère répétitif ;

- les repartages de la page @prefete10 doivent être signalés comme tels. Les partages falsifiés ou partiels faisant endosser à la page @prefete10 une opinion ou une déclaration fausse, erronée ou non exprimée préalablement sur le fil d'actualité du compte sont interdits.

### **Réponses et modération**

L'espace d'information et d'échange constitué par la page @prefete10 est modéré a posteriori dans le but d'une utilisation paisible du compte et de permettre des échanges constructifs avec les utilisateurs du compte.

En interagissant avec la page @prefete10 les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de ce compte de bloquer les utilisateurs dont les contributions ne respecteraient pas les prescriptions de la page, notamment en cas de contributions répétitives et après information de l'utilisateur sur la présente charte de modération.

### **Évolution de la page @prefete10**

Les modalités d'accès et d'utilisation de la page @prefete10 étant régies par la société Meta, celles-ci sont susceptibles d'évoluer, ce qui n'empêche pas l'application de la présente charte.